CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX
5, rue du Château, 5

SEMAINE DES 13 AU 14 JANVIER 1894

Versements

Roubaix, Samedi	120 dép.	dont 20	nouv.	20,187
Id. Dim.	281	— 49	—	46,577
Lannoy —	56	— 7	—	11,395
Croix —	20	— 2	—	3,905
Wattrelos —	15	— 3	—	5,390
Totaux	532	83		87,774

Remboursements

Roubaix, Samedi	123	remb.	1 sem.	23,701 30
Id. Dimanche	172	—	—	24,604 45
Lannoy —	27	—	—	5,533 72
Croix —	24	—	—	3,372 83
Wattrelos —	38	—	—	5,679 73
Totaux	382			67,912 93

Les opérations du mois de janvier sont suivies :

A Roubaix, par MM. J. Defrenne-Wibaux et A. Dubourez, directeurs, et MM. Henri Hoffmann et Ed. Tiebaut fils, directeurs-adjoints. — A Lannoy, par M. Edmard Defrenne. — A Croix, par MM. Louis Lepers et Eugène Cuen. — A Wattrelos, par MM. Abel Hazebrouck et Ch. Maillatre.

Ordre du service : La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements, les dimanches de 9 à 11 heures, les samedis de 9 à 10 heures 1/4. Les remboursements ont lieu, les dimanches à 11 heures 1/2, les samedis à 10 heures 1/2, à partir de la demande.

Le caissier : FAUGOUX.

TOURCOING

LA QUESTION
de la distribution du pain à domicile résolue

Dans sa séance du 2 décembre 1892, le Conseil municipal se prononçait à la majorité en faveur d'un vœu de M. Dron, relatif à la distribution du pain à domicile pour tous les assistés du bureau de bienfaisance.

Le Conseil eut à délibérer par la suite sur une autre proposition émise par M. Léon Salembier tendant à charger du service de distribution, le Syndicat de la boulangerie de Tourcoing.

Cette proposition fut rejetée et le Conseil *se prononça en faveur de la distribution* à domicile par les soins de l'administration charitable elle-même.

Mais, ce n'était là que des vœux. Il fallait que la commission administrative du bureau de bienfaisance voulut bien les adopter.

Or il y avait de ce côté, une sérieuse opposition. La commission administrative manifestait sa préférence en faveur de la création de dispensaires de quartier, et repoussait le système de distribution à domicile.

A la suite du vote du Conseil municipal les deux délégués de l'assemblée communale, MM. Dieval, adjoint, et François Sénélar, conseiller municipal, qui étaient opposés à la *distribution directe*, donnèrent leurs démissions d'administrateurs du bureau de bienfaisance. Ils furent remplacés par MM. Maurice Cordier, et Louis Cruque.

Ces nouveaux membres sans se prononcer d'une façon absolue, émirent un sage avis, qui avait du reste été exposé lors de la discussion au Conseil municipal par M. Delaysivre. Celui de faire un essai dont les résultats auraient permis de se prononcer en connaissance de cause.

Après bien des discussions au sein de la commission, il fut décidé que cet essai serait tenté.

On était au mois de septembre dernier.

Il fut fait acquisition d'une voiture, d'un cheval, on engagea un porteur de pain et un aide et le service commença.

Il y eut très peu de tâtonnements. La tournée de distribution, assez limitée au début, fut progressivement étendue, et, dans ces derniers temps, avec un seul équipage, le pain était distribué deux fois la semaine, à 726 familles qui recevaient en totalité 4,175 pains.

C'était la moitié des familles assistées, dont le nombre total est de 1,500 environ.

Il a donc paru de toute évidence que le système pouvait facilement être adopté et mis en pratique. Le fonctionnement en serait très régulier en employant deux voitures de distribution, deux distributeurs et deux aides.

La question a été tranchée hier matin. La commission administrative s'est réunie à onze heures, sous la présidence de M. Julien Tack, vice-président.

M. Louis Cruque a présenté un rapport exposant les résultats obtenus et concluant à l'adoption définitive.

Les deux nouveaux membres MM. Emile Lemaire et Jean-Philippe, ont sollicité quelques explications qui leur ont été fournies par M. le rapporteur et par M. Maurice Cordier. Après ces explications, ces messieurs se sont ralliés à la mesure proposée.

M. Julien Tack a exposé les diverses phases de la question soumise à la délibération de la commission administrative. Il s'est plu à rappeler qu'il avait été à un moment un adversaire résolu de la distribution à domicile, mais il n'est pas de ceux qui ayant eu un avis, en nient pas en changer. Ils s'est *rallié bien volontiers* surtout en présence des résultats acquis.

La proposition a ensuite été mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Incessamment donc, toutes les familles assistées recevront à domicile les secours en pains et elles s'en montreront sans nul doute reconnaissantes.

Enfin, nous n'aurons plus sous les yeux le *pénible spectacle qui nous était offert* par ces enfants et ces vieillards venant de très loin chercher au bureau le pain de la famille et pliant sous la charge.

Nous félicitons la commission administrative du bureau de bienfaisance d'avoir enfin sanctionné la motion adoptée par notre Conseil municipal vraiment démocratique.

L'exposition horticole. — Nous avons donné la liste des personnes devant faire partie de la commission d'organisation de l'exposition horticole qui aura lieu dans notre ville en mai prochain.

Nous avons dit que cette commission à laquelle il y a lieu d'ajouter comme en faisant partie un autre membre du Conseil, M. Delaysivre, qu'avait signé le président de M. Tack, s'est réunie dimanche, mais contrairement aux premiers renseignements qui nous avaient été fournis tout d'abord elles n'a pas nommé les membres de son bureau. Les désignations qu'elle a pu faire ne sauraient être considérées que comme de simples indications.

Un membre distingué de la commission nous fait *en effet observer que* l'exposition devant être faite sous la responsabilité de l'administration municipale, le maire sera président de droit et les nominations des vice-présidents et secrétaires seront faites directement par lui.

Il y a donc lieu d'attendre un arrêté municipal nous fixant à ce sujet.

Toutefois voici quelles seront très probablement les nominations.

MM. Maurice-Six, premier vice-président; François Sénélar, 2e vice-président; A. Delmasure, 3e vice-président; Jules Tack, secrétaire général, Vasseur, bibliothécaire, archiviste, secrétaire.

MM. A. Delmasure est Delmasure-Schoull, fabricant, horticulteur distingué. La direction de la partie technique de l'exposition lui serait réservée.

Nous pouvons nous attendre comme nous le disions hier à une exposition des mieux réussies.

Distinction honorifique. — M. Grisey, chef de la musique municipale vient d'être promu officier d'académie. Cette distinction a été unanimement approuvée; M. Grisey qui est déjà titulaire de la Croix de la Légion d'honneur et de la médaille militaire, reçoit la récompense du zèle et du talent qu'il a déployés à Tourcoing pour faire de la musique municipale des sociétés les plus brillantes de la région et, à ce titre, nous sommes heureux de lui adresser nos plus sympathiques félicitations.

Le drame de la Belle-Vue. — Il y a de beaux jours que les habitants de ce lieu qui forment les plaintes relativement au mauvais entretien des trottoirs et principalement des abords du terrain vague qui fait l'angle de cette rue et de la rue de la Malmaison.

Nous croyons mêmes savoir que l'administrat on municipale a été saisie de cet affaire à laquelle elle avait promis de donner une solution satisfaisante ; mais jusqu'ici les riverains de ce quartier sont comme sœur Anne, ils n'ont rien vu venir.

Il serait temps cependant qu'on interdise de considérer le terrain en litige comme des immondices de toutes les rues avoisinantes! on trouve là jusqu'à des cadavres d'animaux. En ce moment, des ouvriers sont occupés à abattre les ranges d'ormes qui bordent la rue ; lorsque ce travail sera terminé, le moment ne serait-il pas bien choisi pour obliger les propriétaires du terrain vague à placer une palissade de clôture ? De cette façon l'accès du champ se trouvera interdit au public et on ne verra! plus, comme aujourd'hui des tas d'ordures séjourner dans le centre même de la ville. En outre la circulation des piétons n'aurait qu'à y gagner.

Le conditionnement public. — L'adjudication pour les papiers d'emballage et les cordelettes et flocins nécessaires au service du conditionnement public pendant les années 1894, 1895 et 1896, a eu lieu, lundi après-midi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Dieval, adjoint, assisté de MM. Dacoulombier et Sénélar, conseillers municipaux.

L'évaluat on annuelle pour les papiers d'emballage était de 5.059 francs 80 centimes.

Deux soumissionnaires se sont présentés : MM. Parkde, de Tourcoing, rabais de 38 0/0 ; Trentesaux-Toulemonde, adjudicataire avec un rabais de 38.75 0/0.

Pour les cordelettes et ficelles, le devis s'élevait à 5.989 francs.

Trois soumissionnaires : MM. Dilos-Forge, de Marcq-en-Barœul, rabais 20 fr. 20 0/0 ; Saint frères, de Paris, 20.95 0/0 ; Bonte, cordier à Boulogne, adjudicataire avec un rabais de 22.10 0/0.

Conseil municipal. — Une erreur nous a fait dire que le conseil municipal était convoqué pour vendredi prochain, 19 janvier, à l'Hôtel-de-Ville ; c'est à Roubaix qu'aura lieu une séance.

L'odyssée d'un instituteur libre. — Dans le courant de la semaine dernière tous les agents de police avaient reçu la mission d'amener au poste un individu très correctement vêtu, paraissant âgé d'une trentaine d'années et qui circulait de préférence dans les quartiers un peu éloignés de la ville. Ce individu dont le signalement avait été donné aux agents, se présenta à deux reprises, aux heures de la journée où il ne pénétrait ne rencontrer personne et après s'être fait servir à boire, il profitait de l'instant où on le laissait seul pour plonger la main dans le tiroir du comptoir et en enlever l'argent qu'il s'y trouvait. Ses allures et sa mise l'avaient fait prendre pour un employé des contributions directes et les cabaretiers profitaient pour cet étrange personnage une sainte horreur.

Il y a quelques jours, l'inconnu rentrait vers 3 heures de l'après-midi au cabaret de M. Modeste Loridan, rue de la Pot-ne, 184. Il demandait un canon de bière qui lui fut aussitôt servi par la maîtresse.

Cette-ci après s'être fait remplacer par son mari, sortit pour faire des emplettes dans le voisinage.

Le client quitte la maison en même temps, mais Mme Loridan avait à peine fait quelques pas qu'elle constata avec surprise que l'étranger retroussait chemin et qu'il retournait chez elle.

Elle est l'explication de l'énigme, lorsqu'en rentrant, son mari lui annonça qu'un adroit voleur avait soustrait l'argent du tiroir. Or, aucun autre consommateur n'était venu.

La semaine dernière, Mme Duquesne, cabaretière rue de la Marlière, était attablée dans sa cuisine tout en surveillant le débitant dans le cabaret, elle pouvait surveiller les faits et gestes des personnes qui s'y trouvaient. C'est en cette cuisine qu'elle servait l'individu en question se lever sans bruit et se diriger vers le comptoir, sur la pointe des pieds : là encore il enlevait plusieurs pièces blanches et sortait chez lui, sans avoir payé. Mais, vu la consommation qu'il s'était fait servir, Mme Duquesne n'osant pas interpeller l'individu qu'elle croyait un client un rat-de-cave, le laissa aller sans lui adresser la parole.

Chez Mme Schouteem, rue de Menin, l'inconnu était entré, vendredi dernier, alors que la cabaretière était au premier étage. Il pu donc à loisir s'approprier le contenu du tiroir parmi les pièces de monnaie se trouvait un sou en cuivre avec lequel le voleur solda ses dépenses et quitta la maison. Mme Schouteem, qui avait gardé le pour une spécule, reconnut pour avoir été dérobé chez elle.

Mardi matin le garde-champêtre Flipo en faisant une tournée dans le quartier de la Croix-Rouge, rencontra l'auteur présumé de ces vols dont il serait trop fastidieux d'énumérer la liste. Il l'a vu en effet lorsqu'il l'a vit entrer dans un cabaret. Il y pénétra à son tour et mit l'escroc en état d'arrestation.

Conduit au bureau de M. Cotard, commissaire de police, il déclara se nommer Servais Vandembrouck, être âgé de 29 ans et habiter Mouscron, rue Saint-Pierre, où depuis plusieurs années il exerce les fonctions d'instituteur libre.

Toutes les personnes chez qui des vols avaient été commis syant appris l'arrestation de Vandembrouck, accoururent au poste de police et reconnurent formellement le voleur. Ajoutons que celui-ci avoue s'être présenté chez les plaignants, mais il prétente les fours et les heures que ceux-ci donnent et nie énergiquement tous les vols qui lui sont imputés.

Vandembrouck, après un long interrogatoire, a été écroué à la prison municipale. Il sera dirigé mercredi matin sur Lille pour *être mis à la disposition de M. le Procureur* de la République.

Des trottoirs s. v. p. — Par ce temps de boue qui transforme certaines rues en de véritables cloaques, les piétons sont vraiment bien à plaindre. Quand ils ne patinent sur les trottoirs de la rue de Dunkerque, à l'extrémité de la rue du Dragon et à l'intersection de la rue du Havre, ceux de la rue de Paris, la zone de la douane, sont tout simplement impraticable. Rue de Paris, pour ne pas citer qu'un seul exemple, se trouve un passage, non loin de l'établissement de MM. Tiberghien, où les piétons s'enfoncent jusqu'à la cheville et peuvent compte de malheur, on trouve un tronçon d'arbre relié à une haie de clôture et qui est grand et bien mauvais de trotter. Qu'attend-on pour remédier à un état de choses aussi déplorable?

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles

Mouvement de la semaine du 8 au 13 janvier

Soie.	»
Laine peignée	367,062
Laine filée.	87 904
Blousses .	84,035
Cotons.	23,780
Totaux.	562,809
Conditionnements.	1,478
Durage . . .	118
Dégraissages . .	25

La directeur,
Arthur BOURG.

Photographie Artistique et Industrielle
84, *rue Desurmont, TOURCOING*
Succursale de la Maison KLKAN de Roubaix — Spécialité de portraits de bébés par procédé instantané. — Les ateliers sont chauffés.

CROIX

Récompenses pour la vaccine. — Par décision de M. le Préfet du Nord en date du 5 janvier 1894, les récompenses ci-après ont été accordées : Dame Hélène Adelaïde, sage-femme à Croix, médaille de bronze.

M. Louis Dérey, officier de santé à Flers-Lille, médaille d'argent de 2e classe.

Pour s'être distingués par leur zèle pour la propagation de la vaccine pendant l'année 1893.

Nous adressons à ces lauréats nos sincères félicitations.

WASQUEHAL

Récompense — Sur la proposition du Comité central de vaccine, le Préfet du Nord, vient de prendre un arrêté en date du 8 courant, accordant à dame Bonaldenat Dalouras, sage-femme, à Wasquehal, une médaille de bronze à titre de récompense pour distinction par son zèle pour la propagation de la vaccine pendant l'année 1893.

Nous adressons à cette dame, épouse du sympathique maire de M. Dalouras, nos félicitations pour cette récompense méritée.

LILLE

L'ENSEIGNEMENT CLÉRICAL

Moulins-Lille possède un vicaire, qui incitque à coups de trique aux enfants fréquentant le catéchisme, les dogmes de la religion. Malheureusement, il s'est montré dernièrement (il y a environ trois semaines) si brutal que plusieurs enfants ont dû s'aliter. Dès lors, la justice fut saisie d'une plainte en coups et blessures.

L'instruction en a été confiée à M. Delalé, juge, qui a conclu à la culpabilité du saint homme. En conséquence M. W. Desmoudt passera samedi devant le tribunal correctionnel.

Affaire de mœurs. — Nous avons parlé hier à mots couverts, d'une affaire de mœurs dont la victime était une fillette de douze ans et demi.

Cette enfant, transportée à l'hôpital Saint-Sauveur, est *atteinte d'une grave maladie* honteuse.

Ces une de ces petites nomades, vivant hab tuellement dans une voiture ; elle était partie de Lille, au moins de mal dernier, et s'était rendue à Boulogne, pour revenir à Lille, depuis quelque temps, demeurer rue Bel-Air, 25.

M. Barbier, commissaire de police du 8e arrondissement, s'est transporté hier à l'hôpital Saint-Sauveur pour interroger la malade qui refuse de donner tout renseignement.

Elle dit seulement se rappeler avoir couché, à Boulogne, avec une servante, qui était malade, et que c'est depuis cette époque qu'elle souffrait.

Devant ce mutisme de l'enfant l'instruction sera difficile ; mais il faut espérer qu'elle aboutira.

LE NORD

La tentative d'infanticide de Lomme

La fille Louise Ladru, qui avait tenté, à Lomme, de se débarrasser de son enfant nouveau-né dans les circonstances que nous avons racontées, a été amenée hier matin à la maison d'arrêt de Lille, avec son jeune enfant. Elle a été interrogée dans l'après-midi par M. Martinaud, juge d'instruction, qui a signé sa feuille d'écrou.

UN INFANTICIDE
à Hallennes-lès-Haubourdin

Hier matin, M. Verplanck, teinturier à Hallennes-lès-Haubourdin, fut tout surpris de voir sa servante, Mlle Blanche, qui était avait été obligée de se recoucher, tant elle souffrait, dit-elle.

Pressée de questions par son patron, cette jeune fille dont nous regrettons de ne pouvoir encore donner le nom) âgée de 21 ans, en service chez M. Verplanck, depuis environ six mois, finit par avouer qu'elle s'était accouchée clandestinement, mais elle refusa de dire où elle avait mis son enfant.

« Dans ces conditions, dit M. Verplanck, je vais prévenir le commissaire. » Sur ce, il se rendit à Haubourdin et fit part de cette situation à M. Cottigny, maréchal des logis, qui se transporta aussitôt à Hallennes.

M. Cottigny interrogeant à la fille-mère et réussit à lui faire avouer qu'elle avait jeté son enfant dans les cabinets d'aisance.

On y pratique immédiatement des recherches et bientôt on ramena le bébé à l'état de cadavre. C'était une petite fille, une belle petite fille, qui fut déshabillée convenablement et placée dans des langes.

Le Parquet avisé se transporta à Hallennes-les-Haubourdin dans l'après-midi. Il était représenté par Mutuel, substitut, et Dessonnville, juge d'instruction, qui avaient pris, en parsant, M. le docteur Castiaux. Le cadavre fut examiné son premier avant.

Les magistrats sont rentrés à Lille à huit heures et demie et le petit cadavre, sera transporté à l'amphithéâtre de la Faculté de médecine, aux fins d'autopsie.

Quant à la fille-mère, comme elle n'est pas transportable actuellement, elle est gardée à vue dans sa chambre par le garde de la commune.

Inutile d'ajouter que ce crime fait moins tant l'objet de toutes les conversations. Les rumeurs de ce crime sont qu'il a été un grand émoi dans la population d'Hallennes-les-Haubourdin.

AVESNES

UN PARRICIDE A PRISCHES

C'est un chapitre de la *Terreur* que le crime qui vient de jeter l'effroi dans la lettrée dans l'arrondissement d'Avesnes.

Dans une maison de modeste apparence, sise place de Prêches, derrière l'église, habitait veuve Henriette Bonnenfoin, veuve Agligot, âgée de 77 ans. On l'avait une mercredi vaquer aux soins de son ménage, puis jusqu'à samedi la porte était restée close. Les voisines s'étonnèrent de ne point chercher son Benoit Agligot, fermier à Beaurepaire, et un bru Angelina Fourche, qui refusèrent tous deux de pénétrer dans l'habitation. Le maire avisé fit ouvrir la porte par un serrurier.

La vieille retirée, dont le lit n'avait pas été défait, était étendue sans vie, les jupons relevés, au pied de l'escalier de son grenier ou crut d'abord à une chute ayant déterminé la mort mais un examen plus attif fit reconnaître quelque main homicide avait été à l'œuvre. Le docteur Lemire, appelé aussitôt, constatant qu'elle avait été étranglée ; le parquet fut prévenu et arriva vers une heure.

Les magistrats remarquèrent d'abord que le vol n'avait pas été le mobile du crime : un tiroir avait bien été fracturé mais sans doute pour donner le change, rien n'en avait été dérobé. Le parquet rentra à Avesnes mais pour revenir à Prêches le lendemain dimanche à huit heures du matin.

Recherchons les personnes qui pouvaient avoir intérêt à la disparition de la victime, on apprit que la veuve avait abandonné ses propriétés, y compris une ferme que tenait un neveu de M. Agligot, à Boussoit-sur-Aisne. Benoit Agligot et sa femme furent interrogés et leurs réponses embarrassées confirmèrent dans l'esprit des magistrats les soupçons déjà formulés par l'opinion publique.

L'autopsie, pratiquée par M. le docteur Girard, établit que la mort avait été causée par la strangulation ; des traces de pouces sont à la gorge de la septuagénaire, on avait du lui comprimer la bouche et les narines ; il y avait en lutte plus ou moins rouge et la mort paraît avoir été causée par la suffocation.

La femme de Benoit Agligot, qui de notoriété publique, vivait en mauvaise intelligence avec sa belle-mère, fut interrogée à nouveau. Elle persiste à ne point avoir été à Prêches ni à Boussoit-sur-Aisne, mais elle a été vue, le vendredi, dans le village de la victime, et elle a été vue, le vendredi, dans le village de la victime, et elle a été vue, le vendredi, dans le village de la victime, et